

## Baccalauréat 2021 : quelles nouveautés ?

### L'ESSENTIEL

**Il n'y aura plus de série en voie générale** mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

**L'épreuve anticipée écrite et orale de français** se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

**En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin** : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

**Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes** organisées pendant le cycle terminal.

### 4 principes inchangés

1. Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20
2. Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher
3. Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu
4. L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance

### Une nouvelle organisation des enseignements

L'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignements, va évoluer pour préparer au nouveau baccalauréat. **Il n'y aura plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.**

Le lycée offrira **trois types d'enseignements** :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des **disciplines de spécialité** choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (**trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première**). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

Des enseignements nouveaux permettront aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.

- Un **temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée** pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

**La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries.** Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

Les **programmes d'enseignement ont été revus** pour les classes de première et de terminale, dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur.

## Les épreuves finales : 60% de la note finale

Chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il présente quatre épreuves finales :

- **Deux épreuves écrites** sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.
- **Une épreuve écrite de philosophie** : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.
- **Un oral d'une durée de 20 minutes** préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral constitue un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence. L'épreuve orale repose sur la **présentation d'un projet préparé dès la classe de première** par l'élève.

Cet oral se déroule **en deux parties** : la présentation du projet, adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève et un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. **Le jury est composé de deux professeurs.**

### Le calendrier des épreuves finales

Les **épreuves de spécialités** sont passées **au retour des vacances de printemps**. Les **épreuves de français en première**, de **philosophie en terminale**, et l'**oral** ont lieu **à la fin du mois de juin** afin que toute l'année scolaire soit mise à profit.

## Le contrôle continu : 40% de la note finale

Le **contrôle continu** repose sur des **épreuves communes** organisées au cours des années de **première et de terminale**.

Ces épreuves communes ont lieu **aux 2e et 3e trimestres de l'année de première, puis au 3e trimestre de l'année de terminale**. L'organisation relèvera des établissements.

**Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une "banque nationale numérique de sujets" est mise en place**, les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation est assurée.

**Les bulletins scolaires sont pris en compte pour une part limitée (10%)** de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

## L'évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

Chaque élève étudiera **deux langues vivantes** comme aujourd'hui. **L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale**, selon les dispositions actuelles.

Parallèlement, **la logique de certification a vocation à se développer**, en direction d'abord des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes, etc.) ou qui choisissent la spécialité Langues, littératures et cultures étrangères.

Les enseignements en langues étrangères (disciplines non linguistiques) seront développés comme la mobilité des élèves.

**Source** : <https://www.education.gouv.fr>